



Commune de Joncherey  
Territoire de Belfort

# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2025

## COMMUNE DE JONCHEREY

## 1. Cadre général d budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le budget primitif et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet [www.joncherey.fr](http://www.joncherey.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Une présentation succincte est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communale.

## 2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** espérées pour l'année 2025 représentent **1 046 853.00 €** auxquelles il convient d'ajouter 747 077,74 € de report d'excédent de l'année précédente, soit un montant total de **1 793 930,74 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. La commune prévoit pour l'année 2025 un montant total des dépenses de **916 680.00 €** La différence entre les recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit ici **877 250,74 €** constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette différence est rajoutée aux montants des dépenses de fonctionnement et reversée en section d'investissement, en recettes. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvera donc à **1 793 930,74 €**.

## Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	916 680.00 €	Recettes réelles	1 046 853.00 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
<b>TOTAL</b>	<b>916 680.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 046 853.00 €</b>
002		002	747 077.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>916 680.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 793 930.74 €</b>
023	877 250.74 €		
<b>Total du budget 2025</b>	<b>1 793 930.74 €</b>	<b>Total du budget 2025</b>	<b>1 793 930.74 €</b>

### 3. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Les recettes d'investissement** espérées pour l'année 2025 représentent **97 809.31 €** auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de **877 250.74 €** et un excédent d'investissement de **157 673.47 €** soit un montant total de recettes attendues de **1 132 733.52 €**.

Elles sont générées par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (solde subvention ADEME, isolation APC et église, travaux rue du 11<sup>ème</sup> dragons, écoles)

**Les dépenses d'investissement** comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit de matériel, de biens immobiliers, d'études de travaux sur du neuf ou de l'ancien. La commune prévoit pour l'année 2025 un montant total des dépenses de **1 132 733.52 €**.

### Les dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2025

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	1 132 733.52 €	Recettes réelles	97 809.31 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 733.52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 809.31 €</b>
001		001	157 673.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 733.52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>255 482.78 €</b>
		021	877 250.74 €
<b>Total du budget 2025</b>	<b>1 132 733.52 €</b>	<b>Total du budget 2025</b>	<b>1 132 733.52 €</b>

#### 4. Les principaux projets de l'année

- Réfection complète rue du 11<sup>ème</sup> dragons
- Ecole : Étanchéité toiture + ravalement des façades
- Trottoirs rue des champs
- Mise en place nouveau columbarium
- Changement complet tables et chaises école élémentaire (CP)
- Nettoyage de la façade en pierre de l'église et de la mairie

#### 5. Niveau de l'épargne Brute de l'exercice (CAF) :

Dépenses		Recettes	
Ch.011 Charges à caractère générale	245 310.00 €	Ch.13 atténuation de charges	0.00 €
Ch.12 Personnel	396 800.00 €	Ch.70 Produits services	58 346.00 €
Ch.14 reversement, péréquation	169 788.00 €	Ch 73 impôts à recevoir	775 658.00 €
Ch.65 autres charges gestion courante	80 422.00 €	Ch.74 dotations, sub.	163 649.00 €
Ch.66 charges financières	13 450.00 €	Ch.75 autres produits	49 200.00 €
Ch.042 charges exceptionnelles	10 910.00 €	Ch.77 produits excep.	0.00 €
		R 002 Résultat à reporter	747 077.74 €
<b>TOTAL BP</b>	<b>877 250.74 €</b>	<b>TOTAL BP</b>	<b>1 793 930.74 €</b>

**C.A.F. BRUTE = 916 680.00 €**

**CAF NETTE = 916 680.00 € – 29 200.00 € = 887 480.00 €**

#### 6. L'endettement de la commune au 01/01/2025 : Ratio

- 1 460 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 475 928.83 € encours de la dette au 01/01/2025 soit 325,97 €/hab

#### 7. La fiscalité :

La commune n'a pas augmenté ces taux de fiscalité locale depuis plusieurs années. Pour 2025 pas d'augmentation des taux.

- Taxe d'habitation : 12.51 % (résidence secondaire)
- Taxe foncière : 28.40 %
- Taxe foncier NB : 41.46 %

#### 8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

- La commune compte 7 agents titulaires dont 2 à temps NC et 1 agent contractuel pour 35h hebdomadaire (service technique). L'agent en disponibilité sur l'année 2024 a demandé sa mutation dans une autre collectivité. Le poste d'accueil de la mairie à 15h hebdomadaire est vacant depuis octobre 2024.
- Les charges du personnel (chapitre 012) s'élèvent à 396 800.00 € et représentent 43,28 % des dépenses réelles de fonctionnement

#### 9. Conclusion

Malgré la baisse des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public.